

# Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 09/01/2023

CONTACT

TEL.

E-MAIL

**Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgence des Hôpitaux généraux et universitaires**

**Pour information aux Hôpitaux psychiatriques et Hôpitaux de revalidation**

**Pour information aux Fédérations hospitalières**

**Pour information aux Gouverneurs**

OBJET : Covid-19 – Communication : modification d'enregistrement de la capacité des lits disponibles (ICMS)

Madame, Monsieur le Directeur général,  
Madame, Monsieur le Médecin-chef,  
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,  
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

## **1. Evolution épidémiologique et situation dans les hôpitaux**

En date du 09/01/2023, nous avons dans les hôpitaux belges 1506 patients COVID et 100 patients USI COVID.

Les chiffres des hôpitaux ont de nouveau montré une légère augmentation au cours des dernières semaines, mais la tendance générale reste plus favorable que lors des périodes précédentes. À en juger uniquement par les données mathématiques des patients COVID, nous pourrions dire que nous allons dans la bonne direction.

Toutefois, le comité est conscient des pressions continues auxquelles les hôpitaux sont actuellement confrontés. En plus de la COVID, il y a un afflux accru d'autres épidémies (grippe, VRS, ...) et les mesures d'isolement engendrent une augmentation permanente de la charge de travail du personnel. Ces autres épidémies créent non seulement un afflux accru de patients, mais provoquent également un manque de personnel soignant. En outre, il y a aussi l'impact des absences de longue durée – et des pénuries – du personnel soignant avec un impact sur la disponibilité du personnel soignant et, par conséquent, sur la qualité des soins.

Tous les facteurs ci-dessus ont pour conséquence que le personnel soignant se trouve débordé. Nous suivrons de près cette situation dans les jours et les semaines à venir.

## **2. Ajustement des enregistrements**

Le comité n'interférera pas avec la gestion locale de certaines situations car il croit que les hôpitaux eux-mêmes en sont les meilleurs gestionnaires. Cependant, afin de mesurer indirectement la pression sur les services d'hospitalisation – en particulier les lits avec l'index G & D – au niveau macro, nous allons procéder à un ajustement au sein d'ICMS.

Nous demandons aux hôpitaux d'enregistrer temporairement le nombre de lits médicaux et gériatriques disponibles (index D & G) au sein de leur établissement sous le **type de lit CSY** (Cardiosurgery). La disponibilité ici suppose également la présence de la capacité de soins nécessaire (lit, ressources et personnel).

En ce qui concerne l'enregistrement ICMS, les hôpitaux peuvent le limiter au lundi et au mercredi, ou au jour d'enregistrement alternatif s'il s'agit d'un jour férié.

## **3. Indicateurs d'alarme**

Compte tenu des épidémies en cours avec un pic de grippe attendu à la fin de ce mois et une reprise des activités de soins, il reste une pression continue pour les hôpitaux. Les semaines à venir s'avéreront donc cruciales.

En cas d'affluence excessive nécessitant l'arrêt (prolongé) d'activités électives médicalement importantes, l'hôpital contacte l'inspecteur d'hygiène fédéral territorialement compétent. Si nécessaire, l'inspecteur d'hygiène fédéral peut alors faire appel au centre d'urgence 112 pour une éventuelle régulation du flux de patients entrants.

Nous tenons à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants. Le Comité continuera, afin de soutenir les hôpitaux, à suivre de près la situation.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter [soins.hospitaliers@aviq.be](mailto:soins.hospitaliers@aviq.be).

Marcel Van der Auwera  
Président du Comité Hospital & Transport  
Surge Capacity